

publier par trois dimanches au prône des messes paroissiales.

« Et d'autant que l'église dépend de nous, que nous en sommes curés primitifs et possédons la plus grande partie des dymes, nous nous sommes nous-mêmes condamnés à donner un ciboire d'argent à la paroisse, celui qui y est n'étant que de cuivre. »

Le curé était, depuis seize années, le sieur Gabriel Dumas, qui fut obligé, d'après cette ordonnance, de mettre un peu plus d'ordre dans son église et dans les registres paroissiaux.

La prébende de Saint-Antoine, chapelle ogivale, comme le signale cet acte, avait pour patron, c'est-à-dire qu'un des nobles seigneurs, qui avaient le droit de nommer à cette prébende, était le sieur Nicolas du Pressins, dont la demeure était située dans la propriété du Pressins (Danton-Rogeat), en haut de la colline qui touche actuellement au cimetière ; on en a trouvé les vestiges en minant ce terrain. Cette maison a été détruite vers 1790, époque où M^e Chaspuis, notaire, acheta cette propriété, où il construisit, vers 1811, beaucoup plus près du bourg, la maison qui existe maintenant.

Il est dit, dans cet acte, que les sieurs Nicolas de Pressins et Philippe Butturieux avaient acquis ce droit de patronage des Fenouillet, noble famille qui avait disparu et qui portait : *d'or à trois grenades de gueules, 2 et 1, et surmontée de trois étoiles de même* (J. Boisseau). Cependant le sieur Butturieux contestait ce droit à Nicolas de Pressins.

Ce ne sont pas les de Fenouillet qui bâtirent cette jolie chapelle ogivale, car les armes qui se trouvent sur le vitrail : *de... au sautoir lozangé de...* n'étaient pas les leurs ; nous n'avons pu découvrir de qui ils la tenaient. La famille